

16-09-15 IPOR Scarborough - FR

P. Grant : Bonsoir tout le monde et bienvenue. Je voudrais vous remercier, vous féliciter pour être à l'heure. Mon co-facilitateur n'est toujours pas avec nous pour le moment donc on va attendre qu'il arrive au moins. Mais entre-temps, il y a beaucoup de nourriture pour vous, s'il vous plaît, servez-vous et on va commencer dès que le juge de paix Tulloch arrive. Merci.

Bonsoir tout le monde. On va commencer bientôt. Donc on va demander à Justice Tulloch de venir par ici. Pour le moment, est-ce que je peux vous demander de vous approcher pour les tables, parce qu'il y a deux tables qui sont complètement vides ici. Seulement c'est que vous veniez. Tous ceux d'entre vous qui ont besoin de partir plus tôt, ça n'est pas grave, vous pourrez le faire. On ne vous dira rien. Quand vous partez, vous partez. Merci beaucoup.

Bonsoir de nouveau. Bienvenue à tout le monde pour la deuxième consultation de comité de l'Examen indépendant de surveillance de la police. Nous avons eu une vraiment bonne soirée hier à l'association jamaïcaine, hier soir. Il y a eu du monde. Nous apprécions vraiment que vous et des gens du comité hier soir aient pris du temps avec vos horaires un petit peu pleins et peut-être pas le même horaire pour venir, le meilleur horaire, et d'avoir le juge de paix Michael Tulloch qui gère cet examen et qu'il ait une opportunité d'entendre par vous ceux d'entre vous qui ont eu des expériences et ceux qui n'ont pas eu d'expérience mais qui ont des attentes au sujet de nos trois organismes de surveillance de la police.

Donc je vais vous présenter le juge de paix Tulloch qui va donner quelques commentaires ainsi que ma collègue Daniel Downey (ph) qui va parler de l'ordre du jour de ce soir et nous allons prendre le programme à partir de là. Nous faisons attention à votre temps et allons faire attention à respecter l'horaire, et on commence un petit peu en retard.

Donc tout d'abord, nous allons vous donner un petit peu au niveau du temps pour les réunions de groupe; 45 minutes au lieu d'une heure. Je vous donne une petite idée déjà. On verra comment ça se passe. Et je vous présente le juge Michael Tulloch pour son discours d'ouverture.

[Applaudissements]

M. Tulloch : Merci. Bonsoir tout le monde. Mon nom est Michael Tulloch. Aux organisateurs du service communautaire de Tropicana, merci de nous permettre de commencer notre consultation publique ici; c'est la deuxième, deuxième emplacement où nous venons et c'est notre première consultation ici à Scarborough.

Les services Tropicana sont une institution culturelle importante non seulement pour la communauté noire mais pour toute la région de Scarborough, donc qui a joué un rôle vraiment important au niveau de la communauté au sens large et au niveau des droits de l'homme et au niveau de la surveillance de la police. C'est

pourquoi nous pensions qu'il était important d'avoir une réunion publique pour reconnaître votre contribution.

Moi-même étais un membre du comité de direction de Tropicana pendant à peu près cinq ans alors que j'étais un jeune avocat il y a de nombreuses années. Donc je suis vraiment à l'aise et reconnais de façon intime l'impact que Tropicana a eu tout autant dans cette communauté que dans la communauté au sens plus large.

Je veux remercier le président, Mme Jenny Gumbs. Je lui ai parlé il y a à peu près une demi-heure et elle m'a indiqué qu'elle était en retard mais elle sera ici. Je veux aussi remercier le directeur exécutif, Sharon Shelton. Est-ce qu'elle est ici Sharon? Sharon c'est Tropicana dans un (inaudible); elle est ici depuis au moins, oh, je me souviens quand elle a commencé à Tropicana puisque j'étais au comité à l'époque. Vous avez vraiment donné fort et construit cette organisation jusqu'à ce qu'elle soit ce qu'elle est aujourd'hui. Je suis vraiment fier de vous Sharon. Merci. Merci pour nous recevoir et merci pour le travail que vous faites.

Je voudrais aussi reconnaître que nous sommes rassemblés ici sur les territoires autochtones de Mississauga de New Credit et des autres nations autochtones. En reconnaissant cela, nous reconnaissons l'importance et la signification des traditions de ces peuples autochtones.

Alors que nombre d'entre vous savez, je suis impliqué dans ces questions depuis déjà pas mal de temps, depuis les jours où j'étais en école de droit, ce qui était il y a un sacré bout de temps. Il y a 20 ans j'étais impliqué dans les premiers examens de surveillance de la police avec – en Ontario. Je reconnais nombre d'entre vous dans le public pour le travail que nous avons fait ensemble pendant les années. Je vois mon ami Big (ph) qui est assis ici, sur la première rangée. Ça fait plus de 25 ans que nous sommes ensemble, que nous nous connaissons. Je reconnais aussi un certain nombre d'avocats, de mes amis. On a commencé tous les deux le même jour à Brampton en tant que *prosecutor* de la Couronne et mon ami – j'ai un blocage mental mais de toute façon, on sait qui on est. En final, il y a un nombre d'individus avec lesquels nous avons travaillé dans la communauté sur nombre de ces questions et il fait bon d'être ici pour travailler de façon en collaboration afin que l'on puisse trouver certaines solutions aux questions qui sont le sujet.

En 1981 il n'y avait pas de contrôle civil indépendant en Ontario. Après une série de rapports sur la surveillance par la police, le commissaire des plaintes de la police a été créé – on a créé une institution pour gérer les plaintes au niveau de la police en 1988 après le meurtre, la fusillade de Lester Donaldson et de Michael Wade Lawson; le public a demandé d'avoir un plus grand contrôle au niveau du public.

L'association jamaïcaine ainsi que le comité noir de défense, BADC, qui était dirigé à l'époque par Dudley Laws, Charles Roach, Sherona Hall, Lennox Farrell, ont demandé l'établissement d'une agence de civils qui surveilleraient et qui enquêteraient sur les conduites de la police. Ceci deviendra finalement l'UES.

En 1990, selon la section 6 de la *Loi sur les services de police*, le système provincial pour les plaintes de la police a été créé à partir du commissaire des plaintes publiques et du bureau des plaintes de la police. Ce bureau avait le pouvoir de référer les plaintes à une audience au-devant d'un conseil d'enquêtes. En 1997, ce commissaire avec le conseil des enquêtes a été aboli.

En 2006, le Bureau indépendant d'examen de la police, qu'on dit le BDIEP, a été établi pour suivre un report fait par le juge de paix Patrick LeSage. Sa première recommandation c'était la création d'un organisme civil indépendant pour administrer les plaintes dans le système en Ontario, et ceci aurait été pour surveiller le système. Mais malgré cela, le public se fait encore des soucis comme quoi le système de surveillance de la police a besoin d'être renforcé, et c'est pour cela que nous sommes ici ce soir.

On va faire encore 16 autres consultations publiques pendant les mois à venir. Je veux entendre parler de – je veux vous entendre. Je veux savoir comment vous voudriez voir une amélioration du système et ce que l'on peut faire pour en améliorer la responsabilité ainsi que la transparence. J'ai confiance que je vais pouvoir faire des recommandations qui pourraient refléter ce que je vais entendre ici pendant la durée du processus.

Un petit peu à mon sujet, comme je l'ai indiqué : je travaille dans ce domaine depuis de nombreuses années. Je suis un juge avec la Cour d'appel de l'Ontario et avant cela j'étais un juge avec la Cour supérieure de l'Ontario. Et avant cela j'étais un *prosecutor* de la Couronne et ensuite aussi un avocat de la défense au niveau criminel. Je faisais aussi partie d'un examen plus tôt, comme je l'ai dit, par – qui a été organisé par le gouvernement de l'Ontario pour un examen de surveillance civile par la police, et c'était quand j'étais avec la communauté Tropicana alors que j'étais membre du conseil.

Le 29 avril 2016 on m'a nommé d'être l'examineur indépendant pour cet examen. Moi et une équipe d'experts avocats, certains d'entre eux qui sont ici, aussi des travailleurs sociaux et du personnel de la police qui vont revoir et examiner les organismes de surveillance de la province pour recommander des moyens d'améliorer leur transparence, leur responsabilité et leur efficacité. Il est important de confirmer, et je suis ici pour écouter ce que vous avez à dire au niveau de la responsabilité de la police.

La surveillance de la police s'assure que les services de police et les officiers n'abusent pas de leur position de confiance et de pouvoir. C'est aussi fait dans l'intention de maintenir la confiance du public dans les services de police. L'examen que je conduis c'est un examen indépendant, cela veut dire que je suis libre d'examiner de façon très critique la façon dont ces organismes de surveillance fonctionnent. Je vais faire part de mes trouvailles au niveau du gouvernement de l'Ontario et de la façon dont ces organismes de surveillance peuvent être améliorés afin qu'ils fassent des opérations de façon plus efficace.

Nous rencontrer avec vous membre du public c'est une partie essentielle de mon processus d'examen. Donc je suis vraiment très reconnaissant que vous ayez pris le temps de venir nous rencontrer ce soir et j'apprécie vraiment que vous

avez pris du temps sur votre travail ou vos engagements familiaux pour être ici. Je sais que de traverser les embouteillages ça n'est pas facile.

J'apprécie aussi que vous parliez de ces choses-là parce que je sais que ça peut être difficile de façon émotionnelle pour certains d'entre vous. Mais je peux vous assurer qu'on va écouter avec beaucoup d'intérêt toutes vos histoires. On veut comprendre, apprendre depuis vos expériences et nous savons que vous êtes dans une position absolument unique pour nous fournir des avis vraiment importants quant à l'amélioration du système. Il est vraiment essentiel qu'un examen de cette façon soit aussi complet que possible et c'est ce que l'examineur indépendant que je suis, et je considère que toutes les informations qui viennent de perspectives différentes, et je vais les considérer, et je vais le faire à partir du moment où vous participez et que vous pouvez partager avec moi votre point de vue.

Je vais clarifier aussi, on ne va pas revoir des jugements passés ni enquêter des cas qui sont actuels ou des cas individuels. Cela dit, des cas individuels donnent un contexte mais nous ne sommes pas ici pour enquêter particulièrement ou rouvrir ou des cas passés ou des enquêtes passées.

Le 31 mars 2017 mon rapport sera soumis au gouvernement et diffusé dans le public. Mon espoir c'est que le rapport va être soutenu par la plupart si ce n'est par toutes les personnes. Je suis de toute évidence très optimiste mais je suis aussi très réaliste que pas tout le monde va aimer les résultats finaux mais ce que j'espère c'est que les résultats en finalité reflèteront la majorité des Ontariens et de ce qu'ils veulent voir au niveau d'un organisme de surveillance qui soit public et complet.

L'engagement du gouvernement me soutient à revoir ces organismes de surveillance et j'ai confiance que les recommandations que je vais faire vont être entendues et que cela fera des changements vraiment positifs au niveau du système de surveillance des services de police. Cet examen doit aussi participer à l'information du public au niveau des questions qui sont impliquées au niveau de la surveillance de la police. Et en faisant cela, nous voulons nous assurer que le public ait aussi la confiance.

Donc encore une fois, je veux remercier chacun d'entre vous pour venir ce soir pour partager vos pensées, votre expérience avec nous et nous allons écouter vraiment avec beaucoup d'attention. Et je peux vous assurer que dans ce processus, chacun d'entre vous sera entendu. Donc encore une fois, merci beaucoup.

Je vais me tourner maintenant vers Daniel Downey qui est un membre de mon équipe qui va vous faire une présentation PowerPoint.

D. Downey : Je vais faire la présentation à partir de ma chaise ici.

Merci beaucoup pour être venus ce soir. Donc je vais revoir vraiment rapidement ce dont il s'agit ce soir, nos attentes et ce à quoi vous pouvez vous attendre du processus. Donc vraiment rapidement on va vous dire pourquoi nous sommes ici. C'est pourquoi au niveau des conseils de ce qu'est le décret,

ce qui est au niveau de l'échéancier, quel est notre ordre du jour. Au niveau des petites règles d'intendance et au niveau des médias sociaux également.

Donc nous sommes ici ce soir, comme vous le savez tous, parce qu'il y a eu vraiment un cri très fort du public au niveau des questions au niveau de la confiance et de la – dans la police et tout le monde veut voir beaucoup plus de responsabilité et de transparence dans le système. Il y a vraiment un intérêt public important pour que ça marche et que le système marche pour nous également.

Quand cet examen était établi, le décret, ce qui est un document légal qui est fait par un législateur et qui définit un petit peu notre mandat ou ce que notre équipe d'examen fait. Donc ce qu'on va voir c'est de voir comment améliorer la transparence et la responsabilité des trois organismes, de ces trois organismes; comment est-ce qu'ils peuvent avoir des mandats clairs et vraiment effectifs.

Certaines des questions qu'on va poser c'est, est-ce que l'UES, par exemple, doit rendre publics ses rapports, est-ce qu'elle doit aller rendre publics des rapports du passé et comment ils vont le faire? Par exemple, si on fait une enquête sur un officier de police, est-ce qu'on doit savoir son nom ou si – divulguer à la police? Est-ce qu'on doit rassembler des données démographiques comme la race, le sexe, l'âge pour les plaignants et pour les enquêteurs? Est-ce que des officiers qui sont retraités, est-ce qu'ils doivent être engagés pour enquêter sur des officiers de police? Donc au niveau – il y a des choses là-bas sur la table, il y a des informations. Assurez-vous vraiment de prendre quelque chose, de prendre de ces documents parce qu'on va les voir pendant cet examen et c'est beaucoup d'informations pour vous. Je le recommande à lire.

Au sujet des trois corps, il y a l'UES qui est l'Unité des équipes (sic) spéciales, et c'est eux qui font des enquêtes s'il y a un cas de mort ou de blessure sérieuse ou d'agression sexuelle par un officier de police. Il y a aussi la Commission civile de la police, c'est OCPC, c'est eux qui prennent toutes les plaintes de la police en Ontario. Ensuite – pardon, c'était l'OIPRD auparavant. Maintenant l'OCPC c'est l'organisme qui s'occupe des cas quand il y a des disputes au niveau des municipalités ou au niveau des conseils, au niveau des disputes de budget. Donc il y a une interaction assez particulière avec – ils ont quand même une fonction de surveillance de la police. Il y a une feuille plus loin là-bas sur la table qui explique tout cela également.

Donc comme le juge de paix Tulloch a dit, il est vraiment important de savoir. Alors que nous voulons vraiment entendre vos histoires et votre expérience personnelle au niveau de ces systèmes de surveillance, nous n'allons pas réévaluer des cas du passé. Mais il est vraiment important pour avoir un contexte et avoir une base historique pour la compréhension et de où on doit se diriger avec nos recommandations.

Donc pour votre information au niveau de l'échéancier, sera du mois de juin au mois de septembre, on a fait des réunions avec les participants, des agences de police, des groupes communautaires, des groupes légaux, des individus. Nous avons rencontré beaucoup de personnes pour leur faire savoir que nous allions

commencer l'examen, en parler et avoir un petit peu leur avis. À partir du mois de septembre jusqu'au mois de novembre on va faire les consultations du public. Donc encore merci de venir ici ce soir. Et on a commencé hier soir à l'association jamaïcaine canadienne donc on a encore 16 de plus à faire. Si vous allez sur notre site Web, vous allez voir la liste complète avec toutes les dates partout dans la province, que ce soit Thunder Bay, Windsor et de nombreux endroits au milieu.

Une fois qu'on a terminé le processus des consultations publiques, on fera des recherches, écrire et de rassembler toutes les informations que nous avons assemblées afin de vraiment refléter les voix que nous avons entendues pendant le processus. À partir du mois de mars 2017 c'est là où on va sortir notre rapport final.

Pour votre information, cette présentation avec ma présentation et le discours du juge de paix Tulloch, vous verrez ensuite, sur les tables il y a des feuilles de travail et on va demander à ceux d'entre vous qui êtes assis à des tables qui ne sont pas complètes que vous vous rassembliez pour avoir vraiment des discussions fructueuses et travailler sur ces cinq questions, et on veut vraiment nous assurer d'avoir un petit peu vos commentaires et votre retour. On va faire ça pendant 45 minutes et après cela, on demandera à un porte-parole de chaque table ce qu'il en était de votre discussion et quelles étaient les réponses aux questions que l'on vous a posées.

Un petit peu d'intendance : on a des traducteurs sur place donc si quelqu'un d'entre vous parle français et voudrait écouter cette conversation en français, il y a des écouteurs à l'arrière de la pièce. Demandez à une de ces personnes de l'audiovisuel là-bas ou alors à Hillary qui vous fait un signe de la main à l'arrière. Je ne sais pas si vous avez besoin d'écouteurs. On s'assurera que vous les obteniez.

On n'a pas de déclaration par vidéo aujourd'hui mais cette réunion est enregistrée par vidéo; ce n'est pas pour être diffusée mais c'est pour nous avoir une référence. Donc sachez que c'est filmé, si vous ne voulez pas être filmé, assurez-vous seulement de n'être pas dans la ligne de mire de cette caméra.

Au niveau de l'accessibilité, comme je vous l'ai dit, on a des traducteurs. On a aussi des traducteurs pour le langage des signes américain pour nous assurer que s'il y a quelqu'un qui ait du mal à entendre ici, voilà que le service est disponible ici pour vous .

Les toilettes pour les femmes c'est juste sous les escaliers et les toilettes pour les hommes sont juste à l'angle par rapport aux toilettes des femmes. Pour la sortie c'est par où vous être rentrés. Au niveau des urgences c'est en bas de ce couloir; il y a une autre sortie également.

Et pour ceux d'entre vous qui sont sur les médias sociaux, nous y sommes également; nous sommes sur Facebook, Tweeter et Instagram donc les hashtag que l'on utilise pour les consultations c'est le hashtag ou #IndependentReviewON et aussi #BeHeardON. Donc si vous mettez des choses, que vous mettez des photos, vous voulez partager votre information et

que vous souhaitez faire ça en ligne, merci de nous rejoindre. Il y a aussi Simon qui est là-bas derrière. Donc si vous voulez – voilà, si vous voyez des choses sur Tweeter ou sur Instagram, c'est Simon là-bas qui fait ça.

Donc merci encore d'être venus. Je suis certaine que nous allons avoir une très bonne discussion et je m'en remets à Pamela.

P. Grant : Merci Daniel, merci juge de paix Tulloch. Mes excuses, je ne me suis même pas présentée. Mon nom est Pamela Grant et je suis le conseiller stratégique pour l'examen. Et je suis une conseillère.

Avant de commencer la discussion, quelques points dont je voulais vous parler : au niveau des écouteurs, pour ceux d'entre vous qui préfèrent écouter la procédure plus fort, vous pouvez aussi utiliser les écouteurs seulement pour écouter en anglais aussi, si vous vous mettez sur le canal 1. Et Hillary peut vous aider avec cela. Il faut seulement montrer une pièce d'identité pour nous assurer que vous les rendez. Apparemment ils sont très chers.

Une autre chose qui est importante : Daniel a fait vraiment un bon travail en parlant des différentes façons par lesquelles le public peut participer ce soir; par des consultations publiques comme ce soir mais aussi par les médias sociaux. Si vous allez sur notre site Internet vous pouvez aller aussi – examen – policeoversightreview.ca et vous pouvez aller là-bas et mettre des soumissions écrites, des commentaires en plus de l'opportunité pour les médias sociaux. Je pense que c'est vraiment important pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les médias sociaux et qui sont plus à l'aise avec des approches plus classiques comme les courriels.

On va – maintenant on ne va pas se départager mais on va rester bien dans la salle. J'espère que ce jeune homme va être assez à l'aise pour se joindre à une autre table afin que sa conversation puisse être avec plus d'une personne. Et ce que j'aimerais faire c'est de vous demander, s'il vous plaît, de vous concentrer sur les questions et de vous présenter peut-être à l'origine. On va vous donner 45 minutes et je vous dirais quand on commence, et je vais vous donner aussi des avertissements pendant la période afin que vous discutiez bien sur les questions et que vous puissiez mettre sur papier votre sentiment des trois différents organismes de surveillance et quelle que soit l'expérience que vous ayez eue et les recommandations, comme comment vous voyez qu'on puisse les améliorer pour la transparence, l'efficacité et pour renforcer la confiance du public.

À partir de ça, chaque table va nous rendre un compte rendu. On va demander de nous donner vos commentaires pendant cinq minutes. On va voir un petit peu au niveau de la salle si on peut être un petit peu plus flexible mais de cette façon on peut s'assurer qu'au moins toutes les personnes peuvent parler de ce qui a été dit. Et pour ne pas vous répéter, si un des groupes ou deux groupes ont déjà parlé de quelque chose, peut-être que vous pouvez parler du point suivant dont votre groupe a parlé sans répéter les points précédents.

Donc l'heure à mon horloge c'est 6 h 11, vous avez 45 minutes. Je vais vous donner un petit peu des petits rappels au niveau du temps.

Et en final, l'équipe de l'Examen indépendant des organismes de la police, Daniel et Joey (sic), qui est ici à l'avant, Daniel vient d'arriver, Simon, Justin et qui d'autre? Matthew aussi et Jack aussi, ils sont tous ici et on va circuler un petit peu pour avoir une opportunité d'être vraiment entendus et pour que nous vous écoutions. Merci.

[Discussions de groupe]

??? : D'accord, oui. Bonjour à tout le monde. John, est-ce que vous pouvez vous mettre sur le côté? Parce qu'on ne peut pas vous voir là. D'accord. Merci.

Participant : Je crois qu'on avait commencé avec la question numéro 3. C'est par rapport aux interactions positives ou négatives avec la police, donc au niveau des interactions avec la police en tant que travailleurs sociaux pour les jeunes. Nous avons eu, oui, des bonnes relations mais on a aussi rencontré des défis au niveau des relations.

(Inaudible) c'était vraiment un souci essentiel par rapport à leur interaction avec certains membres de notre communauté. Nous avons trouvé qu'il était difficile de donner voix par rapport aux agressions envers certains membres de la communauté qui ont eu des interactions avec eux. On nous a dit aussi dit que ça faisait 50/50 dans notre réaction (sic) en fonction des emplacements de la police. Moi je suis à KGO et notre division c'est la 43^e division. On avait une très, très bonne relation avec le sergent employé là-bas donc ça nous permettait, s'il y avait quelqu'un qui était pris dans une mauvaise situation, on pouvait y aller, parler avec le sergent en permanence et pour un petit peu désescalader certaines des situations et de trouver des meilleures solutions aux soucis, aux questions. Mais quelquefois il y a une nouvelle personne qui prend la position de travail, quelquefois la relation n'est pas bien établie.

Aussi, avec l'officier de police au niveau de la liaison communautaire, ça aide vraiment bien quand on a une bonne connexion avec eux. Et aussi d'être avec le – cette – la CCOP où on peut dire un petit peu les soucis de la communauté. Mais encore une fois, il faut vraiment construire les relations avec le département de police locale afin d'avoir une expérience de 50/50.

Participant : Je pense moi que – on va passer la première page. Est-ce que vous êtes familiers avec l'UES? Est-ce que vous connaissez le BDIEP? Non? Donc ça fait un petit peu partie du travail que nous faisons. Nous comprenons – c'est mieux là comme ça? Je déteste les micros donc c'est vraiment difficile pour moi.

On comprend ce qu'ils sont supposés faire mais il y a des barrières vraiment immédiates pour pouvoir accéder à leurs services. Donc on en a parlé au niveau du travail que nous faisons et en tant que civils.

Donc au niveau de rapporter un crime, on téléphone à 9-1-1 et on parle d'un crime. Une fois que quelqu'un a fait un crime et qu'il faut un formulaire et on veut – quand on veut que quelque chose soit une enquête, s'il y a quelqu'un avec un uniforme, et on se dit, comment est-ce qu'on peut se mettre dans le système

alors qu'il y a déjà quelqu'un qui nous oppresse un petit peu alors qu'on remplit le formulaire de demande.

Au niveau de nos attentes, etc., on n'est pas allés parce qu'on n'a aucune attente au niveau de BDIEP puisqu'on ne sait même pas ce qu'ils veulent faire, donc comment est-ce qu'on pourrait avoir des attentes.

On a parlé des besoins de mettre en avant les meilleures pratiques et on ne pense pas que le BDIEP fait. Il y a des cas, par exemple comme le cas de Neptune dans lequel deux officiers ont agressé des jeunes personnes dans la communauté, et même vos représentants pourraient nous parler un petit peu de ce cas, parce que ça c'était un petit peu un défi. On n'a rien amené à la communauté pour dire, voilà, le cas est allé de l'avant et qu'il a eu du succès ou qu'il y a eu un succès ou pas de succès.

On a parlé un petit peu plus au niveau des conduites des agents de police en général et des défis. On dirait qu'il n'y a aucune responsabilité pour leur conduite donc ça fait que nous qui travaillons avec beaucoup de jeunes, on dit par exemple Scarface dans la salle et beaucoup de jeunes vont dire : « Ah oui, celui-là. » Parce que c'est une histoire vraiment connue que les gens de Scarface sont dans un livre. Et la seule chose c'est qu'il a en gros changé de division et qu'il est parti de Scarborough. Donc comment est-ce qu'on peut avoir confiance dans un système qui accepte ce genre de gouvernement et de seulement bouger les gens?

Donc on essaye seulement d'éviter de s'engager et on essaye, on voudrait avoir une conversation et un dialogue mais certainement ça ne va pas amener nulle part de faire des rapports puisque ça ne nous a menés nulle part. Lui a aussi un problème avec un officier de police et puis il est allé à la station de police et on lui a dit, allez, lâchez prise, c'est tout. Donc quand on amène ce problème à quelqu'un qui est supposé nous soutenir au niveau de travail dans la communauté pour remplir un formulaire, comment est-ce qu'on peut aller de l'avant quand on a cette réaction?

Au niveau de est-ce qu'elles devraient, ces organismes, est-ce qu'ils devraient rassembler des données démographiques et les rendre publiques au niveau du sexe, de la race, de genre, etc., on dit oui, il devrait y avoir un organisme qui soit responsable de rassembler les données mais ça devrait être un organisme indépendant au niveau de la dissémination des informations, qui peut accéder à ces informations et qu'est-ce qui va être révélé ensuite.

Et le dernier morceau pour eux c'était au niveau de l'éducation et encore une fois de la transparence pour comprendre le processus. Pas pour te mettre vraiment sous les spots, mais il a pu nous expliquer le processus, remplissez un formulaire de demande, enquête, et ensuite, il est possible que ça retourne à l'agent de police. Donc quand vous parlez d'indépendance, est-ce que c'est vraiment indépendant alors que ça revient à la personne ou alors que l'organisation – ou que ça revienne soit à la personne soit à l'organisation contre laquelle on porte une plainte?

Donc on essaye de changer le comportement de ce système et de cet individu. Donc voilà. Au niveau des statistiques, qu'est-ce qu'ils font avec ces officiers de police? Quels sont les taux de succès? Quelles sont les convictions et la confiance qu'on peut avoir dans ce système sans prendre trop de temps? C'est dit que le changement ça prend du temps. Tout d'abord il faut réévaluer et commencer à considérer les processus de recrutement qui doivent être plus compétents pour ces organismes et juste qu'on arrête d'avoir peur avec le système policier au niveau des bavures policières et d'une mauvaise conduite.

Le point final c'était au sujet de si un officier est enquêté, quand il y a une enquête sur un officier de police et puis qu'il ne soit pas payé pendant cette enquête. On pensait que c'était assez injuste. Ça ne les empêche pas, ça ne les – qu'ils soient payés alors qu'on enquête sur eux, ce n'est vraiment pas quelque chose qui va les empêcher, les démotiver, les dissuader de faire des crimes.

Participante : On essaye d'être aussi succincts que possible. Donc la question 1, la réponse c'est que oui, nous connaissons l'UES mais pas du tout la BDIEP ou l'OCPC. Personne ne connaissait. Est-ce que vous avez une interaction directe avec un de ces organismes? On a dit que non, on n'a pas eu beaucoup d'interactions avec ces organismes sauf l'UES; une personne a dit que oui, elle avait une interaction.

c) Quelles sont vos attentes au niveau de la transparence et de la responsabilité et de ces organismes? On n'en a pas. Tout d'abord c'est d'avoir des données pour assister avec la défense mais qui prendra les décisions? Ça c'est notre question. Qui va prendre les décisions pour nommer les personnes de l'examen et de la personne qui va rassembler les données en-dehors de l'avocat de la Couronne?

Numéro 2 : Dans l'ensemble, à quel point avez-vous confiance dans le système de surveillance de la police? Une personne a dit zéro. Une autre a dit moins de cent, une autre a dit moins de mille. Donc en gros, rien. Aucune confiance. La réalité est que le système de surveillance de la police s'occupe surtout de l'intérêt du département de la police plutôt que de l'intérêt public.

Est-ce que vous avez eu des expériences positives ou négatives avec la police? À la table on a dit principalement de façon négative. Personne ne pouvait donner une expérience positive de leur interaction donc c'était encore une fois négatif. Certaines personnes ont décidé de s'abstenir.

Si vous avez des expériences négatives avec la police, avez-vous déposé une plainte et dans l'affirmative, à qui? Et si vous ne l'avez pas fait, pourquoi? La plupart des gens ne l'ont pas fait à part une personne qui a déposé une plainte et qui a eu des expériences négatives. Le point que tout le monde a dit c'est qu'ils ont peur des représailles et c'est la raison principale pour laquelle ils ne déposent pas de plainte. Une autre personne l'a fait aussi auparavant et l'expérience a été négative.

Si vous connaissez quelqu'un qui a eu une interaction négative, encourageriez-vous cette personne à le signaler? Pourquoi? Pourquoi pas? Peur des représailles.

Ces organismes devraient-ils recueillir des renseignements démographiques par rapport à race, sexe, âge sur les plaignants ou les victimes dont les cas font l'objet d'une enquête par l'un des organismes de surveillance? Oui, on devrait le faire pour voir un petit peu des tendances et pour savoir comment approcher la situation et pour voir un petit peu la transparence. Ça montrerait un petit peu des cycles et des schémas répétitifs de ce qui se passe et où on s'en va au niveau des données. Les situations sur lesquelles on entend parler c'est surtout dans une communauté précise.

Est-ce que vous pouvez nous faire part de vos pensées, des expériences ou des recommandations à l'égard de la surveillance de la police? La plupart des gens ne voulaient pas partager par peur de représailles mais tout le monde veut déposer des plaintes aussi, pas seulement au public mais aussi aux autres officiers de police.

??? : Désolé. Ces questions c'est pour notre retour de ce qu'on voudrait, c'est que vous partagiez, vous, votre point de vue et votre perspective de la façon dont on peut, nous, améliorer les organismes de surveillance. Donc ce n'est pas une question de seulement des organismes de surveillance au niveau de l'examen. Mais de toute façon, continuez.

Participante : On espère que ça ne sera pas seulement un autre dossier, un autre rassemblement de données qui soit reposé sur une étagère plus tard.

Donc au niveau des recommandations, c'est plus, plus, plus transparence, divulgation au public plutôt que d'avoir des tout petits morceaux qu'on peut récupérer par les médias. On a besoin de vraiment des implications dans la communauté et le public avec de groupes de soutien. Au niveau des conseils d'examen, les membres doivent être choisis dans le public et pour nous assurer aussi qu'il n'y ait pas des gens biaisés. Et au niveau de la formation aussi c'est important. Il faut s'assurer aussi que l'information au niveau des données soit rendue publique donc en gros on veut entendre parler des plaintes et des différents rapports et quelles sont les étapes suivantes.

Ensuite de la mise en place des recommandations, c'est vraiment important. Très souvent, trop souvent on entend ces choses qui se passent; un rapport est rendu public et puis ensuite personne n'est au courant de ce qui se passe. Donc on espère vraiment cette fois-ci que les recommandations du rapport que vous allez faire, que ces recommandations soient suivies et qu'elles soient mises en place et qu'il y ait un changement véritable.

Participante : Bonjour. On a eu plus une conversation au lieu de – on a répondu aux questions après. Je vais donner un petit peu des points qui ressortent au niveau de notre discussion. Et pour répondre à la première question, si vous avez entendu parler de l'UES ou du BDIEP ou de l'OCPC, la plupart des gens à notre table connaissaient l'UES mais pas les autres organismes. Il y avait seulement une seule personne de notre groupe qui connaissait le BDIEP et qui, si vous avez eu

des interactions directes avec un de ces organismes, seulement une personne dans notre groupe a eu un contact direct avec l'UES.

Et ensuite, pour aller à la question 2, notre confiance est passée de zéro à confiance basse au niveau de système de surveillance de la police. Et on n'a pas parlé en gros.

Pour – en allant à la question 3 maintenant, aucun d'entre nous n'a eu vraiment une interaction directe avec la police ou de façon un petit peu indirecte. Donc en gros, la façon dont nous percevons les agents de police est plutôt négative à cause des histoires que l'on entend aux nouvelles, à cause d'autres personnes que l'on connaît, des membres de la famille, etc., qui ont eu des interactions avec des agents de police et que ces expériences n'ont pas été positives. Donc à cause de ça, notre perception n'est pas vraiment favorable de toute façon.

On n'est pas arrivés à la question 4 mais au niveau de nos sentiments c'est qu'on a l'impression que oui, il devrait y avoir des informations qui soient partagées avec le public. Les noms des officiers, merci de me le rappeler.

Okay. Pour mettre en exergue les points de notre conversation quand on parlait de l'UES, on se demandait quel était le processus de sélection et qui sont les membres qui font partie de l'UES. Un des membres de notre groupe a expliqué et il a dit que c'étaient les anciens officiers de police qui siégeaient à l'UES, qui nous fait dire, quelle est l'indépendance de ces organismes si ce sont des officiers de police ou des anciens officiers de police qui siègent dans ces comités?

Un autre sujet que l'on a relevé c'est, si ce sont des civils, si on est pris ou si on viole la loi et qu'un juge va apparaître, mais l'UES ce n'est pas vraiment la même chose. Pour les policiers ce n'est pas la même chose. Ils sont jugés d'une différente manière et à une autre échelle par rapport à nous. Si nous on fait une (inaudible) à la loi, si vous êtes un civil, dans ces cas-là on a des conséquences assez sévères alors que les officiers de police, on les retire, on leur donne des tâches administratives, ils reçoivent toujours leurs salaires et que ce n'est pas vraiment la même chose. Ce n'est pas le même traitement qu'un civil recevrait par rapport à un officier de police donc on se pose vraiment des questions à ce sujet.

Au niveau du partage, de la divulgation de l'information, ce n'est pas dans les deux sens. En tant que civils, on est vraiment intimidés pour nous obliger à coopérer, à donner de l'information mais on n'obtient pas l'information quand ça va mal du côté de la police.

Donc voilà certains des points, des questions et des sujets dont nous avons parlé dans une conversation assez générale. Et en gros, dans l'ensemble on partage le même sentiment que tout le monde dans la salle; c'est un souci principal pour nous.

??? : Justin, est-ce qu'on peut passer à la table qui est ici s'il vous plaît?

??? : Est-ce que je peux vous poser une question? Pour la table suivante.

??? : Ah, vous avez besoin du micro.

??? : Peut-être quelqu'un d'autre à la table peut répondre à ma question. Vous avez parlé du dévoilement.

??? : Quelle est la question?

??? : Je crois que vous avez dit, si vous devez divulguer les noms des officiers de la police. Pourquoi ça? Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi est-ce que vous pensez qu'on devrait donner le nom des officiers de police?

Participant : On n'a pas eu une discussion complète mais certains membres de la table ont parlé de ce souci qu'au niveau de la démocratie et de la transparence, il devrait y avoir des opportunités égales pour une personne qui est accusée, en tant que victime, et aussi au niveau de l'officier qui peuvent être rendues publiques. Mais quelqu'un d'autre peut peut-être répondre.

Participant : En tant que citoyens, si l'un d'entre nous est accusé d'un crime, notre nom est divulgué. Je ne suis pas ici pour avoir vraiment une conversation mais la question de dévoiler le nom d'un officier de police est pertinente dans un contexte où ils sont exonérés. Une fois qu'ils sont accusés ça devient dans le domaine public au niveau de la connaissance et toute l'information fait partie du processus des tribunaux. Donc les noms et toutes les autres informations dans ce cas-là sont divulgués.

Donc la question de ne pas dévoiler le nom devient un problème quand le directeur de l'UES produit un rapport quand il décide de ne pas porter des charges d'accusation. Donc l'officier à ce moment-là n'est pas accusé. Donc c'est seulement pendant le processus de l'enquête. S'il détermine à ce moment-là que l'officier de police n'est pas responsable ou pas coupable de façon pénale pour les actes dans lesquels il a été impliqué, je pense que la pratique en général c'est de ne pas dévoiler son nom pour des raisons évidentes. Est-ce que la même chose s'applique aussi pour des civils?

M. Tulloch : Oui, oui. Dans un contexte criminel c'est la même chose. Si on enquête sur vous, 99 pour cent des cas, à part dans des agressions sexuelles certaines fois votre nom peut être rendu public pour pouvoir trouver d'autres victimes possibles, mais votre nom n'est pas dévoilé à moins que vous soyez accusé. Donc je pense que c'est une question et un souci pour nous aussi et je pense que nombre du public ne comprennent peut-être pas cette question en fait.

Est-ce que ça change un petit peu votre point de vue ou est-ce que ça met un petit en lumière vos idées ou votre point de vue par rapport à la discussion de dévoilement des noms des officiers?

Participant : Avec tout le respect, Monsieur le juge de paix Tulloch, vous nous avez donné une bonne explication quant au processus lui-même où la justification pour une publication devient pertinente ou pas. Si on considère des situations qu'on soit ici ou de l'autre côté de la frontière, comme M. Loco (ph), où les noms n'ont pas été rendus publics, je pense qu'il y a un sentiment d'injustice qui a été ressenti.

Il a vraiment été obligé d'ingérer dans ces communautés où ils ont un sentiment d'injustice vraiment grave. Et le trauma qui accompagne tout cela, on a l'impression très fermement que si l'un ne connaît pas le nom d'un officier de police, on a un sentiment d'injustice alors que cet officier de police qui n'a pas le droit de travailler dans cette division peut répliquer, peut refaire encore ces injustices dans d'autres divisions. Donc la justification pour la divulgation des noms c'est pour justifier, aussi pour éviter ce que les communautés ressentent d'être opprimées en permanence.

Laissez-moi vous poser cette question : dans le cas de (Nom), les rapports des directeurs ont été gardés secrets. Il n'y a rien par rapport à l'enquête qui n'a été divulgué. Donc le public a perdu au niveau des justifications et de l'exonération de cet officier. Parce que ce que je pense c'est, le souci du public c'est la transparence que vous voulez savoir, c'est que tout le processus soit clair et que la décision qui a été faite soit une décision qui a été une décision juste et de transparence. C'est précisément un point essentiel.

Par rapport à votre place ou à la démographie, l'injustice qui a été prise sur des vidéo-caméras ou au niveau des témoignages des témoins, etc., donc dans ces cas-là vous n'êtes pas responsable de cette action et ça devient un véritable problème pour la confiance plus tard d'une institution qui est censée vous protéger alors qu'on n'a pas ce sentiment. Ça devient, dans ces cas-là, un problème Monsieur le juge de paix. Mais ça c'est votre perception de la justice dans ces cas-là.

Je ne veux pas me disputer avec vous mais le point est que si l'enquête est faite de façon correcte et qu'il n'y a aucune injustice, qu'il y ait une divulgation entière complète au niveau de l'information de l'enquête, donc est-ce que cela satisferait ces questions de transparence? Est-ce que ce n'est pas ça la question? La transparence et la responsabilité? Mais j'entends votre point de vue de toute façon.

M. Mitchell : Merci. J'ai le plaisir de représenter des jeunes adultes qui sont à risque mais aussi des étudiants du collège Centennial qui étudient dans la justice, la loi. Les commentaires sont plus au niveau des recommandations par rapport à certaines de ces questions qui sont mises en question.

Donc concernant la connaissance au niveau des organismes de surveillance, j'ai posé la question, est-ce que vous les connaissez? La réponse était que non. Donc voilà. Nous sommes avec des étudiants qui sont au collège, qui étudient la justice criminelle et qui ne connaissent pas.

Donc est-ce qu'un officier de police est déjà venu à l'école et vous a parlé de ces questions? Non mais ils ont parlé d'intimidation, d'intimidation par cyber, ils ont parlé de drogue, etc. Mais le premier point que nous avons, le premier problème c'est le fait que les jeunes en particulier, et maintenant au sens plus large dans la société, c'est qu'on n'a aucune idée de ce que font ces organismes. Donc ça nous amène à cette question de confiance; si on ne connaît rien sur ces institutions, qu'est-ce qu'on peut avoir comme confiance?

Donc je trouve que le point essentiel c'est que les officiers de police éduquent, donnent de l'éducation aux jeunes au niveau de la surveillance à des étapes assez (inaudible) et essentielles. Et surtout pour des jeunes qui ne sont peut-être pas vraiment connectés mais qui, au moins ils comprennent ce régime de surveillance. Donc ce que nous recommandons c'est d'avoir un meilleur marketing et de meilleures informations au niveau de la surveillance, qu'il n'y ait pas seulement – qu'il y ait une unité pour l'éducation et qu'après ça qu'ils aillent dans les services communautaires, dans les écoles, dans les églises.

Et cette notion que tout le monde soit sur les médias sociaux, je vais vous dire une petite blague : je veux dire, j'ai encore vu quelqu'un qui avait un vieux téléphone et il a dit : « Oui, je peux encore trouver les piles à Pacific Mall. » Donc si vous pensez que tout le monde est connecté aux médias sociaux, il faut vraiment faire un meilleur travail pour informer les gens au niveau de cette surveillance.

L'autre chose dont ces jeunes ont parlé était qu'au niveau des organismes de surveillance, si les gens sont nommés, il devrait y avoir des positions pour des gens qui aient entre 18 et 26 ans. Où est la voix de ces jeunes dans ces organismes? Souvent c'est des gens qui sont plus vieux et qui sont vraiment connectés mais qui ne représentent pas la réalité des jeunes qui font les frais.

Au niveau des statistiques, il faut – ça aide pour trouver des tendances. C'est complexe, bien sûr, au niveau de la divulgation du public. Pour trouver un petit peu des tendances on doit aussi commencer à rassembler des données sur les officiers contre qui des plaintes ont été déposées pour comprendre un petit peu mieux les tendances. Dans la communauté on connaît tous des gens qui se sont plaints ou qui ont eu des problèmes mais on ne connaît pas au niveau systématique ou au niveau des officiers de police, du profil, qui est-ce qui peut recevoir une plainte.

Quelque chose qu'on voudrait c'est quelqu'un qui peut être responsable. On engage beaucoup de jeunes. Est-ce qu'ils peuvent avoir des interactions et garder leur dignité pour déposer une plainte pour que les gens se sentent bien et se sentent en sécurité aussi pour faire ça?

Donc voilà les points essentiels au niveau de l'éducation qu'il faut vraiment faire un meilleur travail et au niveau de conseil, les gens qui sont nommés, qui sont placés là-bas et qu'il y ait des données démographiques et qui soient des données professionnelles aussi au sujet des officiers de police.

Il y a une étude en Californie d'ailleurs qui regarde un petit peu l'âge et le genre des officiers de police au niveau du trafic et ce qu'ils ont trouvé c'est que les officiers les plus jeunes avaient une tendance à arrêter plus souvent des jeunes femmes. Donc c'est une indication de quelque chose autre, c'est la logique de laisser votre esprit aller où il va. Mais ce n'était pas seulement au niveau d'une perception biaisée. Donc si on n'a pas des données au niveau de ces gens qui sont – qui font l'objet de plainte, comment est-ce qu'on peut déterminer des tendances? Ou les communautés noires ici en Ontario ou à Montréal, on pourra savoir, par exemple, que les gens se plaignent pour 60 pour cent du temps à cause de ça. Mais il est important de savoir, au niveau des démographies, ce

qui se passe au niveau des officiers de police et des approches systématiques qui sont prises.

??? : Merci Monsieur Mitchell.

[Applaudissements]

Participante : Par rapport à la question numéro 1, la plupart d'entre nous – certains d'entre nous connaissons l'UES mais la plupart d'entre nous ne connaissons pas les deux autres organismes de surveillance. Pour la question 1 b), aucun d'entre nous vraiment. Avez-vous eu des interactions directes ou non de ces organismes, aucun d'entre nous.

Par rapport à la question c), au niveau des attentes, (inaudible) que la perception c'est qu'il y a un manque de transparence. La plupart d'entre nous s'entend qu'on n'entend pas assez parler de ces organismes de surveillance sauf si quelque chose se passe et que c'est dans les médias, de toute évidence. Donc si, on a entendu parler de l'UES mais pas des deux autres organismes.

Par rapport à la question 2, la plupart d'entre nous n'ont pas beaucoup de confiance et on avait l'impression que ce n'était vraiment pas une nouveauté. La suggestion est que les officiers de police ne devraient pas enquêter sur d'autres officiers de police. Et il y avait une suggestion parmi nous c'est que seulement ceux qui ont été affectés par des officiers de police ont le droit d'enquêter sur des agents de police.

Quant à la question numéro 3, on a eu des expériences positives et des expériences négatives. On a eu des réponses où certains des officiers étaient gentils, polis et d'autres fois où ils étaient vraiment rudes et ils nous manquaient de respect. Certains d'entre nous se font des soucis au niveau de la maturité de certains agents de police et une personne d'entre nous a dit qu'il avait eu des expériences aussi bien positives que négatives par rapport à la question b). Il y a une personne qui ne voulait pas parler d'expériences qu'elles ont eues.

Une personne a eu une expérience et a dit qu'elle avait déposé une plainte verbale au niveau de l'interaction que la personne avait. Il n'y avait aucune déclaration écrite qui avait été prise donc il se faisait un petit peu de souci parce que ses soucis n'ont pas été respectés.

Par rapport à c), la plupart des gens ont dit que oui, il est important de déposer une plainte et de rapporter. En revanche, la plupart d'entre nous ont dit qu'ils se faisaient du souci par rapport à leur sécurité quand ils rapportent. Et il y avait une très bonne suggestion, je trouve, c'est que quand quelqu'un dépose une plainte sur un incident qui s'est passé à l'extérieur du département de la police.

Par rapport à la question 4, la réponse ici c'est que, oui, parce que les gens et la police c'est différent. Donc il est vraiment important de documenter ces données démographiques. Et je vais faire écho aussi à ce qu'on a entendu tout à l'heure, c'est que les officiers de police eux-mêmes, leur origine, le genre de travail qu'ils font, etc., et comment ils ont interagi, ça doit être aussi rapporté au niveau des officiers de police, au niveau des données parce que cette information c'est du

pouvoir et que ça aussi renforce les soucis des personnes qui sont marginalisées ou des minorités qui ont le sentiment d'être ciblées par les polices.

Par rapport à la question 5, les suggestions sont qu'il devrait avoir une modification quant à la formation et à l'embauche des données dont on a parlé tout à l'heure. Une suggestion c'était qu'il devrait y avoir des évaluations psychologiques pour les enquêteurs ainsi qu'il devrait y avoir une exigence que les enquêteurs aient une éducation assez élevée et ainsi que le type d'éducation qui doit être important. Que les officiers ont des caméras ainsi que les civils aussi peuvent enregistrer leurs interactions avec la police. Il y aussi des suggestions que l'UES doit être démolie et refaite depuis zéro.

On a parlé aussi des investigateurs; alors c'est de ne pas embaucher seulement des anciens officiers de police mais s'assurer que la composition de l'UES doit être représentative des personnes qui viennent de différents milieux, différentes expériences et donc la question c'est que vous devez les embaucher, les former et qu'ensuite, ils apportent à la table leurs expériences des milieux variés dont ils proviennent. Il y avait des personnes dans le groupe qui avaient le sentiment qu'aucun officier de police, ancien officier de police ne devrait être embauché en tant qu'enquêteur.

??? : Une de plus?

Participant : C'est bon. On a tout vu. Merci.

[Applaudissements]

P. Grant : Merci à tout le monde. Et je voudrais vraiment vous remercier pour être restés avec nous pendant toute la soirée ce soir. Vos commentaires ont été donnés de façon vraiment très éloquent. Je sais que vous êtes ici et que vous représentez d'autres personnes qui ne peuvent pas être ici donc je suis vraiment ravie de voir des jeunes ici et ainsi que ceux qui travaillent et qui représentent les jeunes ici. C'est un petit peu différent par rapport aux commentaires qu'on a eus hier donc c'est vraiment merci.

Merci aussi aux travailleurs de la jeunesse avec la main tendue et tous les autres qui sont ici de Malvern, de Galloway et d'autres parts de Scarborough et d'avoir amené ces jeunes, et du collègue Centennial et (inaudible). Je pense que ça nous a vraiment aidés au niveau de la discussion et de nous donner des nouvelles perspectives.

Je veux vous dire aussi, il y a tellement de nourriture, s'il vous plaît prenez-en. Prenez-en avec vous alors que vous partez parce que... Avant de terminer, je vais vous demander quelque chose encore et je vais vous présenter encore M. Tulloch pour qu'il donne ses commentaires de fermeture, et pour reprendre un petit peu ce que M. Mitchell a dit au niveau des médias sociaux, je pense qu'il est très important, après avoir parlé, après avoir réfléchi au niveau de l'expérience de ce soir avec les membres de la famille, et c'est une opportunité pour vous aussi, il y a une opportunité que vous puissiez donner des soumissions par écrit; vous pouvez envoyer des courriels, vous pouvez aller sur notre site Internet policeoversightreview.ca. On a jusqu'à la fin du mois de

novembre pour récupérer tous vos commentaires. Donc je pense qu'au niveau – il y aussi peut-être des opportunités pour les autres de faire des...

Il y aussi d'autres présentations qui se feront un petit partout dans le grand Toronto au mois de novembre, le 20 novembre je crois. Il y en a une à Metro Hall qui est dans... Et on va continuer à avoir ces réunions. On veut entendre parler de vous. Donc s'il y a quelqu'un que vous connaissez qui veut faire une soumission ou de participer, indiquez-leur la direction de l'ordinateur et de toutes les consultations que nous avons mises en place. On va aussi aller à l'est donc vous qui vivez à Ajax, Pickering, etc., on aura aussi des consultations par là-bas et dans la région de Peel, etc., aussi. Merci beaucoup. Monsieur Tulloch.

M. Tulloch : Je veux rappeler ce que Pam a dit. Merci beaucoup à tous. Personnellement je remercie tout le monde au nom de mon équipe. Je veux remercier encore Tropicana, Jenny, Sharon pour nous avoir permis d'avoir cet espace et d'avoir tout ce monde ici. Comme je vous l'indique, nous vous avons écouté vraiment clairement. Nous avons vraiment bien écouté ce que vous avez dit et évidemment, ce que vous nous avez indiqué, nous allons le considérer, le prendre en compte et on va faire des rapports. Et on a beaucoup d'espoir que notre rapport va refléter l'essence de ce qu'on a entendu dans toutes ces consultations publiques. Donc encore une fois, merci à vous tous.

Je veux aussi vous encourager. Toutes les dates des consultations publiques sont sur le site Web. On va aller dans toute la province donc peut-être que vous avez des parents à Ottawa ou à Kingston ou à Windsor ou autre, faites-leur part, dites-leur que ce que vous avez à dire, ça nous est important. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

P. Grant : Je rappelle à tout le monde de donner votre soumission écrite ou laissez-les au moins sur la table afin qu'on puisse les rassembler, toutes les notes que vous avez faites déjà. Merci.